

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS
TERRITORIAUX

Accès au grade de Rédacteur Principal de
1^{ère} Classe

LE PRESIDENT DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CONCHES

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU Le Code Général de la Fonction Publique,
VU Le statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

ARRETE

ARTICLE 1 Le tableau d'avancement au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Madame DUVAL Carine , Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe Echelon : 8 Par ancienneté	1	1^{er} Mai 2025 Favorable

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

ARTICLE 2 Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérécourse citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Conches en Ouche, le 22 Mai 2025

Le Président,
Jérôme PASCO

